

OBLIGATION DE QUITTER

OOQTF

LE TERRITOIRE FRANÇAIS

OBLIGATION DE QUITTER

OOQTF

LE TERRITOIRE FRANÇAIS

OBLIGATION DE QUITTER

OOQTF

LE TERRITOIRE FRANÇAIS

OBLIGATION DE QUITTER

OOQTF

LE TERRITOIRE FRANÇAIS







TITRE DE SÉJOUR

CARTE DE REFUGIE

Nom : [REDACTED]

Prénom : [REDACTED]

Validité début : [REDACTED] Fin : [REDACTED]

Déjà délivré par : [REDACTED]

Motif du séjour : [REDACTED]

Signature de l'autorité : **DUPLICATA N° : 01**

Pour le Préfet, le Chef de BUREAU

[Signature]

V.T. TOTALE

[REDACTED] <<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<

[REDACTED] <<<<<<< 11

AUTORISATION PROVISOIRE DE TRAVAIL
(Art. R. 341-7 du Code du travail)

N° A [REDACTED]

Le titulaire de la présente autorisation ne peut être admis - à ce titre - à s'établir en France en qualité de travailleur salarié, de façon définitive.

M., M^{me} (M^{lle}) [REDACTED]

Né(e) le : [REDACTED]

Nationalité : [REDACTED]

N° de la carte de séjour ou du passeport : [REDACTED]

Est autorisé(e) à travailler en qualité de [REDACTED] chez : [REDACTED]

pendant une durée de : [REDACTED] mois jours

du : [REDACTED] au : [REDACTED]

Première autorisation (1)
1^{re} - 2^e - 3^e prorogation (1)

Catégorie de travailleur : [REDACTED] 8

Le Directeur
du travail, de l'emploi
et de la formation professionnelle

*Pour le Directeur du Travail
et par délégation
Le Directeur Adjoint*

Cachet
SYMA SIFFERMAN

IMPRIMERIE NATIONALE 4 015371 1 - IT 951 354

(1) Rayer les mentions inutiles.

